

COMMUNIQUE DE PRESSE

OBSERVATOIRE DE LA FORMATION DES PRIX ET DES MARGES DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Montreuil, 18/06/2020

Rapport 2020 remis au Parlement



Philippe Chalmin, président de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, a présenté ce jour le rapport 2020 remis au Parlement.

Un outil de transparence sur la formation des prix tout au long de la chaîne alimentaire

Placé sous la double tutelle des ministères chargés de l'agriculture et de l'économie, l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires a été créé par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010, pour éclairer les filières sur la formation des prix tout au long des activités de production, de transformation et de distribution des produits alimentaires.

Au fil du temps, le périmètre de cet Observatoire s'est élargi à un plus grand nombre de filières avec une analyse de plus en plus fine du "champ à l'assiette". Le neuvième rapport remis au Parlement innove une fois de plus avec un premier éclairage sur les produits issus de l'agriculture biologique.

Outil de transparence mais aussi de consensus au sein des filières, le rapport annuel de l'Observatoire est discuté chaque année en comité de pilotage réunissant l'ensemble des familles professionnelles. Il est adopté à l'unanimité.

Des évolutions des prix et des marges contrastées en 2019 selon les filières

En 2019, la progression de l'ensemble des **prix à la production agricole**, initiée en 2017, continue avec une hausse moyenne de 1,8 % par rapport à 2018. Ces variations sont à mettre en regard des évolutions des **prix des moyens de production** également à la hausse depuis 2017, progressant de 1,6 % entre 2018 et 2019. En moyenne, en 2019, les **prix des produits des industries alimentaires** repartent à la hausse (+ 1,1 % entre 2018 et 2019, selon l'indice des prix de production de l'industrie alimentaire de l'Insee). Les **prix à la consommation des produits alimentaires** enregistrent, en 2019 également, une nouvelle hausse de 2,5 %, augmentation plus prononcée qu'entre 2017 et 2018. Cette hausse est supérieure à l'inflation globale des prix à la consommation en

Contacts presse

Tél : 01 73 30 22 54 / 01 73 30 25 38
Mél : presse@franceagrimer.fr
12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
www.franceagrimer.fr

France mesurée par l'INSEE. Ces évolutions de prix à chaque stade cachent cependant des dynamiques contrastées selon les filières.

Viandes

Les cotations des carcasses E+S ont particulièrement augmenté en 2019 pour le **porc**, atteignant 1,65 €/kilo de carcasse (contre 1,36 €/kilo en 2018), en raison de la forte demande chinoise à l'international suite à l'abattage d'une partie de son cheptel pour cause de peste porcine africaine. Au détail, les prix du porc ont augmenté entre 3 % pour le jambon cuit et 6 % pour le rôti de porc UVCI (unité de vente consommateur industrielle), progression liée à la hausse de la matière première mais, peut-être, aussi à l'encadrement des promotions dans le cadre de la loi Egalim. L'analyse des marges montre que les indicateurs de marge brute des industries de l'abattage-dé-coupe sont restés globalement stables pour la viande porcine fraîche et ont diminué pour le jambon.

Dans l'ensemble, les coûts de production des **volailles** ont diminué, aussi bien pour le poulet que pour la dinde, conséquence de la baisse du coût de l'aliment liée au repli des cours des céréales. En revanche, ils ont fortement augmenté pour le lapin. En ce qui concerne les industries de l'abattage-dé-coupe, les indicateurs de marge brute ont légèrement progressé pour le poulet standard, aussi bien entier qu'en découpes.

Par ailleurs, les prix moyens pondérés des **gros bovins** entrée abattoir 2019 sont globalement inférieurs à ceux observés sur la moyenne quinquennale, conséquence de l'encombrement des marchés suite à des abattages conséquents pour faire face au manque de fourrages. Au détail, les prix de la viande bovine ont toutefois augmenté de 1,4 % en grande surface.

Produits laitiers

Le prix réel du **lait de vache** (toutes primes comprises et toutes qualités confondues) payé au producteur en France s'est établi à 374,90 €/1 000 litres, en hausse de 4 % par rapport à 2018 (359,3 €/1 000 litres). Plusieurs facteurs dont la loi Egalim peuvent expliquer cette progression. Par ailleurs, les coûts de production du lait de vache sont en hausse et la « rémunération moyenne permise » des producteurs spécialisés de lait de vache décroît de nouveau en 2019. Au détail, le prix est resté stable pour le lait UHT, mais progresse pour les yaourts, le camembert, l'emmental et le beurre.

Le prix des achats par les ménages de fromages au **lait de chèvre** de type bûchette a augmenté, les consommateurs privilégiant davantage les produits de marque nationale au détriment des produits de marque distributeur moins chers.

Céréales

Les cours à la production du **blé dur** ont progressé en raison de la bonne qualité de la récolte française de 2019, associée à des volumes restreints. Au niveau de la consommation, le prix des pâtes au détail progresse de 3 cts/kg, pour atteindre 1,55 €/kg. L'indicateur de marge brute de l'industrie des pâtes a toutefois diminué. Celui de la distribution a modérément augmenté.

À l'inverse, le prix du **blé meunier** a reculé en 2019 par rapport à 2018. Cette baisse a toutefois peu d'incidence sur le prix de la farine et du pain, compte-tenu de la faible part du blé dans leur coût de revient (13 % environ de la valeur de la farine sortie meunerie et 6 % de la valeur du pain). Le prix de la baguette a augmenté en moyenne de 2 cts/kg en 2019 et se chiffre à 3,52 €/kg, avec des indicateurs de marge brute qui augmentent légèrement pour la meunerie, la boulangerie et la distribution.

Fruits et légumes

Le prix au stade expédition du panier de **légumes** suivi par l'Observatoire a augmenté de 8,5 %, conséquence de conditions météorologiques extrêmes lors de la saison estivale qui ont impacté le volume de production. Cette hausse se retrouve également au stade détail à hauteur de 6,8% par rapport à 2018.

À l'inverse, le prix à l'expédition du panier de **fruits** a diminué de 4,6 % sous l'effet d'une récolte abondante en 2019. Les prix de détail diminuent de 4,1%.

Contacts presse

Tél : 01 73 30 22 54 / 01 73 30 25 38
Mél : presse@franceagrimer.fr
12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
www.franceagrimer.fr

Pêche et aquaculture

Dans un contexte de recours plus important aux importations pour compenser la diminution des débarquements français, le prix au détail du **lieu noir** découpé a progressé en grandes et moyennes surfaces pour atteindre 9,5 €/kg. Du côté du **saumon fumé**, l'offre mondiale plus abondante a fait baisser les cours à l'importation et le prix du saumon fumé Atlantique a légèrement diminué en rayon. Mais à 35,3 €/kg en moyenne, son prix reste nettement supérieur à ce qu'il était avant la flambée des cours du saumon en 2016.

Les marges de la grande distribution

Comme chaque année depuis 2012, l'Observatoire de la formation des prix et des marges calcule les charges moyennes et les marges nettes par rayon alimentaire frais des GMS. Dans ce rapport, il s'agit des données de l'année 2018, les données 2019 n'étant pas encore totalement disponibles. Pour l'ensemble des rayons alimentaires frais, après imputation des charges, la marge nette rapportée au chiffre d'affaires ressort à 1,8 % avant impôt, en baisse par rapport à 2017 (2,2 %). Elle s'établit à 1,2 % après impôt.

L'univers viande reste globalement positif (4,6 % avant impôt) grâce aux rayons **volailles** (8,6 % avant impôt) et **charcuterie** (8,5 % avant impôt) qui dégagent les marges nettes les plus élevées et compensent un rayon **boucherie** toujours déficitaire (- 1,4 % avant impôt). Les marges nettes des rayons **fruits et légumes** et **produits laitiers** s'établissent respectivement à 3,5 % et 0,7 % avant impôt. Le rayon **boulangerie** dégage à l'inverse une marge nette négative (- 1,1 % avant impôt), du fait notamment du poids important de la main-d'œuvre dédiée. Le rayon **marée**, comme les années précédentes reste le plus déficitaire (- 7,1 % avant impôt).

Des travaux initiés sur la filière bio

En 2019, l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires a décidé d'étendre ses travaux aux produits issus de l'agriculture biologique. Si les données sont encore insuffisantes pour établir la décomposition des prix au détail et calculer les coûts de production, le rapport 2020 dresse un panorama général de cette filière, avec un focus spécifique sur le lait UHT ½ écrémé bio et les fruits et légumes bio.

La filière **lait de vache biologique** semble jusqu'à présent parvenir à adapter l'offre à la demande. En dépit de la croissance de la collecte de lait bio observée en 2019, les prix se sont finalement maintenus au-dessus des niveaux constatés en 2018, malgré un repli au premier trimestre. Prix standard et prix réel ont atteint leur plus haut niveau jamais enregistré, signe d'un bon équilibre du marché.

La filière des **fruits et légumes biologiques** affiche également une dynamique de croissance avec une gamme qui s'élargit dans les magasins non spécialisés et en particulier les GMS, alors que les ventes en magasins spécialisés bio se maintiennent.

L'euro alimentaire

En 2019, l'OFPM a reconduit son approche de l'euro alimentaire afin d'évaluer la répartition de la valeur ajoutée induite par la consommation alimentaire. L'agriculture représente aujourd'hui 10 % de la valeur ajoutée induite par la consommation alimentaire et 6,3 % de la valeur totale de cette dernière, importations et taxes comprises, pourcentage à rapprocher des 15 % d'ETP agricoles impliqués dans la formation de cette valeur ajoutée. Ces résultats confirment la tendance au recul du poids de l'agriculture dans la valeur de l'alimentation.

Premiers éclairages sur l'impact du Covid 19

Si les données sont encore partielles et incomplètes, le rapport 2020 de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, livre, sous la plume de son Président, une première analyse de l'impact de la crise du Covid 19. La période de 55 jours de confinement a bouleversé les modes de consommation alimentaire principalement à cause de la fermeture des restaurants. Les circuits industriels et commerciaux ont su s'adapter pour continuer à assurer l'approvisionnement des populations. Cette crise sanitaire sans précédent a renforcé les efforts de coopération et de dialogue au sein des filières, dans la ligne des travaux conduits par l'Observatoire depuis sa création.

Contacts presse

Tél : 01 73 30 22 54 / 01 73 30 25 38

Mél : presse@franceagrimer.fr

12 rue Henri Rol-Tanguy

TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex

www.franceagrimer.fr